	Examens foetopathologiques : Aide à l'organisation en Haute-Savoie			
	Réseau Périnatal des 2 Savoie	www.rp2s.fr Protocoles ongles obstétrique	MAJ : Juillet 2019	
			Approbation : Comité scientifique 31 Mai 2018	7 pages dont annexes
			Rédaction : RP2S et Dr H. Sarcelet CHUGA Approbation : com scient RP2S 27/09/2018 – MAJ 2019 : changement coord.	

1° Objet, domaine d'application

Ce document est un guide à destination des services de maternité des établissements de la Haute-Savoie.

- A dater d'avril 2018, tous les examens foetopathologiques issus des Etablissements de Santé (ES) du 74 sont réalisés par le **CHU Grenoble Alpes (Service de Génétique Médicale Pr Jouk)**.
- Pour rappel, les examens foetopathologiques demandés par les maternités de Savoie et de l'Ain (Belley) continuent à être effectués au CH Métropole-Savoie à Chambéry.

Ce document comprend 4 annexes :

Annexe 1 - Examens du placenta (page 3)

Annexe 2 - Fiche d'autorisation d'autopsie du CHU de Grenoble Alpes (page 5)

Annexe 3 - Fiche de renseignements cliniques (type HAS) (page 6)

Annexe 4 - Examens en cas de fausse-couche du 1^{er} trimestre (page 7)

2° Indications des demandes

Problèmes fœtaux :

- MFIU, malformations non étiquetées, IMG pour diagnostic anténatal,
- Pathologies infectieuses : toxoplasmose, CMV, autres à discuter
- Contexte toxique (alcool)
- Suspicion de maladie métabolique (hydramnios)
- Expulsions sans cause du 2nd trimestre.
- A noter : les aberrations chromosomiques confirmées par cytogénétique ne sont pas une indication d'examen foetopathologique

Causes maternelles :

- Elles sont à discuter au cas par cas entre le gynécologue-obstétricien demandeur et l'anatomo-pathologiste.

3° Check liste avant le transport du corps

- **Les photographies médicales numériques et les radiographies seront effectuées au CHU de Grenoble par le foetopathologiste.**
- **Le caryotype doit être prélevé en maternité le plus précocement possible, avant l'envoi du corps, et transmis au service de cytogénétique habituel.**

Documents à joindre :

- Autorisation parentale**, souhaitée dans tous les cas (même en dehors d'une nécessité réglementaire), si possible signée des 2 parents
- Modèle de feuille de **renseignements cliniques** de l'HAS (voir Annexe 4 et prochainement sur site du RP2S) et/ou photocopies du dossier d'accouchement avec l'histoire de la grossesse et de la femme et/ou un courrier de synthèse
- Pour tous les **prélèvements biologiques** réalisés sur le fœtus ou le placenta (dont caryotype) => signaler le foetopathologiste comme correspondant devant également recevoir les résultats et/ou transmettre résultats au foetopathologiste
- Coordonnées du médecin obstétricien référent** à qui adresser le compte-rendu foetopathologique (Nom, numéro de téléphone, adresse et N° RPPS).

Autres :

- Vêtements propres pour restitution du corps
- Fiche traçabilité du transport du corps
- 10 Etiquettes au nom de la mère
- 1 couche
- 1 bonnet


Modalités :

- Transport du fœtus **à l'état frais** dans un Absorbex humide avec une couche
- Le fœtus doit toujours parvenir **avec son placenta**. Transport du placenta dans un récipient adapté à la taille – et fixé dans du formol (formol tamponné 4% à conserver entre 5 et 25°C)

4° Organisation pratique de la demande - coordonnées

- En cas de demande d'examen foetopathologique, contacter le secrétariat du CPDPN de Grenoble, si problème pour les joindre, le secrétariat de consultation de génétique.
- Rappel par le laboratoire de foetopathologie du CHU de Grenoble pour définir ensemble les modalités de la réalisation de l'autopsie
- En cas d'accouchement ou expulsion le vendredi ou le WE : conservation du corps à +4°C et organisation de l'autopsie au début de la semaine suivant le décès.
- Tout fœtus doit parvenir avec son **placenta** pour examen.

Coordonnées :

<p>CHU GRENOBLE</p> 	Dr Hervé Sartelet	CHU de Grenoble site Nord - Hôpital Couple-Enfant Quai Yermolof – Cs 10217 38043 GRENOBLE CEDEX 9	Secrétariat CPDPN : 04 76 76 73 26 ou 04 76 76 72 96 Consultations de Génétique : 04 76 76 72 85 Labo de Pathologie : 04 76 76 54 82
		RV pour autopsies : auprès du technicien de foetopathologie, M. Guillaume Lallemand	04 76 76 83 57 ligne directe ou 04 76 76 73 26 ou 04 76 76 72 96

Examens anapath du placenta :

L'examen anapath du placenta a un triple objectif :

- diagnostique : pathologies anténatales, anomalies du travail, morbidité néonatale,
- pronostique : évaluation du risque obstétrical lors de grossesses futures,
- médico-légal : information objective à la suite d'une mauvaise issue néonatale.

1 – Placentas à adresser au CHU de Grenoble

Seul les placentas examinés dans le cadre d'une autopsie fœtale doivent être envoyés au CHU de Grenoble. Dans ce cas, examen impératif de l'unité foeto-placentaire.

Modalités :

- Conserver la morphologie du placenta la plus intacte possible.
- Conserver la quasi intégralité du placenta avec ses membranes et son cordon pour un examen macroscopique et microscopique correct et fiable.
- Adresser le placenta avec fiche de **renseignements cliniques**
- Envoi obligatoirement **à l'état fixé dans le formol** après avoir effectué au bloc tous les prélèvements nécessaires : bactériologie, parasitologie ou cultures cellulaires (caryotype) en fonction du contexte clinique. Faire parvenir dès réception copie des résultats des examens complémentaires au CHU de Grenoble.

Indications :

- **Tous les cas où autopsie fœtale adressée au CHU de Grenoble**
- Autres examens possibles sur placenta à Grenoble (ciblés, nécessitent discussion et accord pathologiste)
 - Stockage de l'ADN : nécessite congélation à - 80°C.

2 – Placentas à adresser aux laboratoires d'anatomo-pathologie (Annecy ou Chambéry)

Modalités :

- Conserver la morphologie du placenta la plus intacte possible. Peser avant envoi.
- Conserver la quasi intégralité du placenta avec ses membranes et son cordon pour un examen macroscopique et microscopique correct et fiable.
- Adresser le placenta avec fiche de **renseignements cliniques** :
 - Pour le **cabinet d'Anatomopathologie d'Annecy (Dr Pascale Kermanach)** :
Envoi obligatoirement **fixé en formol**, après avoir effectué au bloc tous les prélèvements nécessaires : bactériologie, parasitologie ou cultures cellulaires en fonction du contexte clinique.
 - Pour le laboratoire d'Anatomopathologie du **CH Métropole-Savoie site de Chambéry** :
Envoi obligatoirement **à l'état frais** après avoir effectué au bloc tous les prélèvements nécessaires : bactériologie, parasitologie ou cultures cellulaires en fonction du contexte clinique.

Indications :

- Indications maternelles :
 - Pathologies maternelles à retentissement vasculaire placentaire (HTA, thrombophilie, maladies auto-immunes, hémoglobinopathies, ...)
 - Infections (toxo, CMV, parvovirus, listériose, paludisme, ...)
 - Intoxications (alcool, ...)
- Indications fœtales et néonatales :
 - RCIU et fœtus PAG (petits poids AG ou biométrie < 2DS)
 - Prématurité < 34 SA
 - Sepsis néonatal
 - Gémellité monochoriale
 - Anomalie de quantité du liquide amniotique sans cause retrouvée
 - Syndrome polymalformatif fœtal non étiqueté
 - MFIU et enfant mort-né
 - Anasarque
 - Anémie fœtale sévère
- Indications placentaires (anomalies macroscopiques ou échographiques) :
 - Anomalies de la délivrance, placenta adhérent (accreta, percreta)
 - Anomalies échographiques du placenta
 - Suspicion d'HRP/métrorragies du 3^{ème} trimestre
- Autres examens possibles sur placenta (ciblés, nécessitent discussion et accord pathologiste) :
 - Examen cyto-bactériologique ou parasitologique : fragment de 1x1 cm en zone marginale, incluant l'amnios et le chorion sous amniotique.
 - Cultures cellulaires (caryotype): prélèvement de chorion sous amniotique (1 x1 cm) au niveau de la plaque choriale, en déchirant l'amnios de façon stérile.
 - Stockage de l'ADN : nécessite congélation à - 80°C.

Coordonnées :

ANNECY	Dr Pascale Kermanach'	Cabinet de Pathologie 5 rue L. Revon 74000 ANNECY	04.50.45.05.91 pkermanach@orange.fr
CHAMBERY	Dr Jean-Jacques Roux	Service de Pathologie Centre Hospitalier Métropole Savoie – BP 31125 730011 CHAMBERY Cedex	04.79.96.50.57 jean-jacques.roux@ch-metropole- savoie.fr

Nom et Signature du Médecin ou de la Sage-femme ayant délivré l'information en vue du consentement :

Nom :

Signature :

Document de consentement pour examen fœto-pathologique/autopsie de fœtus ou de nouveau-né

Nous soussignés,

Madame :
(Nom, prénom)

Monsieur :
(Nom, prénom)

Adresse :
.....

donnons l'autorisation au CHU de Grenoble :

de pratiquer sur le corps de notre enfant mort-né ou décédé le :

- Un examen externe (*des radiographies pourront être réalisées si nécessaire*)
- Des examens à visée diagnostique (*recherche de la cause du décès ou d'anomalies*) :
 - Autopsie
 - Prélèvements pour étude génétique
- Des examens à visée scientifique comportant des prélèvements qui seront conservés dans un but de recherches (*sur le développement de l'enfant*).

Merci de rayer les examens dont vous refusez la réalisation.

ne donnons pas cette autorisation au CHU de Grenoble

Date :

Signature de la mère

et/ou

Signature du père

Modèle de feuille de renseignements cliniques En cas de mort fœtale ou néonatale

Cachet du service prescripteur : Date :/...../.....	Examen demandé par : Service :
--	--

Date et heure d'arrivée dans le service en charge des examens fœto-placentaires et néonataux :

.....

Identification de l'ENFANT ou du FŒTUS

Numéro d'identification permanent (NIP) :
 Nom, prénom :
 Date et heure de constatation de la mort :
 Date et heure de l'accouchement/expulsion :
 Date et heure de la manœuvre fœticide (si IMG) :
 Lieu d'accouchement/expulsion :

Identification de la MÈRE

Numéro d'identification permanent (NIP) :

 Nom patronymique :
 Prénom :
 Nom d'épouse :
 Date de naissance :
 Adresse :
 Poids :
 Taille :
 Profession :
 Groupe de population :
 Afrique Asie Caucase

Identification du PÈRE

Nom :
 Prénom :
 Date de naissance (ou âge) :
 Poids :
 Taille :
 Groupe de population :
 Afrique Asie Caucase

Antécédents médicaux parentaux et familiaux

Lien de parenté entre les conjoints : non oui (préciser) :
 Pathologie(s) parentale(s) ou familiale(s) connue(s) :
 non oui (préciser) :
 Conduite(s) addictive(s), exposition(s) à des toxiques, prise(s) médicamenteuse(s) :
 non oui (préciser) :

Antécédents maternels obstétricaux

Gestité : Parité :
 Naissance(s) vivante(s) : non oui Nombre :
 Pathologie(s) éventuelle(s) :
 Fausse(s) couche(s) spontanée(s) / mort(s) fœtale(s) *in utero* antérieure(s) :
 non oui Nombre :

IMG antérieure(s) : non oui

 Terme (en SA) :
 Pathologie(s) (préciser) :
 Nombre :
 Terme (en SA) :
 Pathologie(s) (préciser) :

GROSSESSE ACTUELLE

Terme : SA et jours
 Pathologie au cours de la grossesse : non oui
 Préciser la pathologie et les anomalies éventuellement constatées :

 Échographies : normales pathologiques (préciser) :

 Caryotype : non oui en cours
 Date et mode d'obtention :
 Laboratoire :
 Résultat : normal pathologique (préciser) :

 Autres examens prénataux : non oui (préciser lesquels) :
 Préciser les anomalies éventuellement constatées :

 Accouchement : normal pathologique (préciser) :

 Si IMG, y a-t-il eu fœticide : non oui (drogues utilisées à préciser) : ...
 Examens cliniques et paracliniques effectués en maternité :
 non oui (préciser lesquels et joindre les résultats) :

Annexe 4 : Examens en cas de fausse-couche du 1^{er} trimestre

L'envoi du produit d'expulsion ou d'aspiration en anatomo-pathologie n'est utile qu'en cas de :

- Suspicion de môle
- Doute sur une GEU
- Autre doute diagnostic : pas de sac intra utérin vu ou sac < 10 mm sans vésicule vitelline
- Fausses-couches spontanées à répétition

En cas de suspicion de môle ou de tumeur trophoblastique

Coordonnées du Centre de Référence des maladies Trophoblastiques

CENTRE DE REFERENCE DES MALADIES TROPHOBLASTIQUES DE LYON
 Centre Hospitalier Lyon Sud - Bâtiment 3 B - 2^{ème} étage
 165 Chemin du Grand Revoyet - 69495 PIERRE BENITE
 Tel: 04.78.86.66.78 - Fax : 04.78.86.65.54
 Site : <http://www.mole-chorio.com>

Ce centre est disponible pour déclaration des cas et/ou avis anatomo pathologique, prise en charge ...
 En cas d'enregistrement du cas au centre de référence, les lames seront systématiquement demandées par celui-ci.